



Doc. 15681
23 janvier 2023

Le Sommet de Reykjavik du Conseil de l'Europe: Unis autour de valeurs face à des défis hors du commun

Amendement¹ n° 11

Dans le projet de recommandation, avant le paragraphe 8.4, insérer le paragraphe suivant:

«appliquer une approche globale à la question de la responsabilité de la Fédération de Russie et de son respect des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, en particulier de l'arrêt de la Cour du 21 janvier 2021, qui confirme le contrôle effectif de la Fédération de Russie sur les territoires occupés de la Géorgie;»

Déposé par:

CHIKOVANI Irakli, Géorgie, SOC
DEKANOIDZE Khatia, Géorgie, PPE/DC
IOSELIANI Levan, Géorgie, SOC
SEPASHVILI Eka, Géorgie, NI
TALAKVADZE Archil, Géorgie, SOC
TSILOSANI Khatia, Géorgie, SOC

1. 2023 - Première partie de session

